

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 09 juillet 2026

CA 2026 - 16 : Règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 03 juillet 2026, s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
Mme Evelyne DELAPLACE
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Annie CAMUEL
M. Hervé BUISSON
Mme Anne BRACCO
Mme Delphine BRETON
M. Marc GUERRINI
Mme Karine DORANGE
M. Rémi MARTIAL

M. Harold HUWART
M. Olivier HOUDY
M. Pierre SANIER
Mme Jocelyne MENAGER
M. Eric SEGARD
Mme Elisabeth STANDAERT
M. Laurent CLEMENTONI

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Stéphane LEMOINE
M. Eric GERARD
Mme Danièle CARROUGET représentée par Mme Delphine BRETON
Mme Elisabeth FROMONT
Mme Stéphanie COUTEL
Mme Nadia LEGER
Mme Gaëlle CHASSELOUP, représentée par M. Laurent CLEMENTONI

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

Mme Hélène HESS, directrice de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Adjudant-chef Sébastien DUFOSSÉ ; M. Cédric GERAY ; le référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; la référente mixité et lutte contre les discriminations : Commandante Jennifer DAVID.

Excusé(s) : Membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Lieutenant Franck CATRY ; Mme Corinne ARNOULT représenté par M. Cédric GERAY ; les référents sureté et sécurité : Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN ; la référente mixité et lutte contre les discriminations : Caporale Gwenaëlle HALLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20260709-CA_2026_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55.

Vu les articles R.1424-16 et R.1424-17 du CGCT relatif au fonctionnement du conseil d'administration.

Vu l'article L.3312-1 et suivants du CGCT relatif à l'adoption du budget et du règlement des comptes.

Considérant que l'article R.1424-16 dispose que le conseil d'administration « fixe son règlement intérieur, sur proposition de son président. Ce règlement précise les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil. »

Considérant que les articles R.1424-16 et R.1424-17 susvisés, prévoit un certain nombre de principes de fonctionnement du conseil d'administration, à savoir :

- le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires relatives à l'administration du service départemental d'incendie et de secours ;
- il se réunit sur convocation de son président. Il ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ;
- un membre présent ne peut disposer que d'une seule procuration ;
- les délibérations du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Considérant que suite au renouvellement des représentants du CASDIS, il convient de fixer le règlement intérieur du CADSIS et du bureau.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau, joint en annexe.

**Pour : unanimité
Contre : /
Abstention : /**

Signé numériquement par,
Le président du conseil d'administration
du SDIS 28



Christophe LE DORVEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20260709-CA_2026_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026